

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
18 février 2026

L'an deux mille vingt-six le trois mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
3 mars 2026

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoir : 2

Excusés : Jean-Michel Eude, Corentin Riou

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Béatrice Gautier

Pouvoirs :

Jean-Michel Eude a donné pouvoir à Marinette Lebon
Corentin Riou a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Anne-Claire POIGNARD est désignée secrétaire de séance.

DEL2026_03_07

DISSOLUTION BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Vu le code général des collectivités et notamment les articles L. 5211-17, L2224-1 et suivants ;

Vu la délibération du 23 septembre 2025 dans laquelle la ville a sollicité son entrée dans le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint Benoit d'Hébertôt ;

Vu la délibération en date du 10 décembre 2025 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint Benoit donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune de Pont-l'Évêque à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le budget annexe eau potable de la commune, aujourd'hui sans objet d'exploitation au regard du transfert ;

Considérant que le transfert de la compétence entraîne la nécessité de clore le budget annexe eau potable en date du 31 décembre 2025 conformément aux règles budgétaires et comptables applicables

Considérant que les résultats comptables devront être repris par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint Benoît d'Hébertôt après l'adoption du Compte Financier Unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de clore le budget annexe eau potable de la commune en date du 31 décembre 2025.
- **ARRETE** les opérations comptables de clôture, incluant le transfert de l'actif et du passif au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint Benoît d'Hébertôt, la reprise du résultat après adoption du compte financier unique, les ajustements nécessaires réalisés en lien avec la Trésorerie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au transfert des biens, matériels, ouvrages et immobilisations, à la reprise des marchés en cours, à l'exécution des opérations de clôture budgétaire et comptable

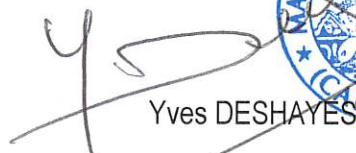
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES

